

## Séance du 10 mars 2014

L'an deux mille quatorze le dix mars à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Patrick FLOURY.

**Étaient présents** : Patrick FLOURY, Jean-Marie RENAUX, Richard OLY, Jean-Jacques COURNIL, Patrick URBANO, Dolorès BAROIN, Lysiane GROBON, Claudine DE GROOTE, Christophe LAMY, Marc FRASIER, Christophe JEANNOT, Christian GASPARD, François GARCZAREK, Sylvie PROCUREUR, Dominique COULLET.

**Absents** : Frédéric DELBECQ, Catherine LEFEVRE, Florence ZUBINSKI, Vincent MENNESSIER.

**Absents et excusés** : Antonio CASTRO, Vincent FRAISSE, Stéphane VALLOD.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à** : Antonio CASTRO à Jean-Jacques COURNIL, Stéphane VALLOD à Richard OLY.

**Secrétaire de séance** : Lysiane GROBON.

**Nombre de conseillers en exercice** : 22

**Nombre de votants** : 17

**Date de convocation** : 28 février 2014

**Date d'affichage** : 28 février 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il soumet à l'assemblée le procès verbal de la séance du 10 février 2014 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un président de séance pour la question des comptes administratifs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander à Monsieur Patrick URBANO de remplir les fonctions de Président.

Monsieur Patrick URBANO est élu Président de séance.

### **06-2014 - Compte administratif – exercice 2013 – budget principal (sous la présidence de Monsieur Patrick Urbano)**

Le conseil municipal, ouï la lecture du compte administratif, ouï l'avis favorable de la commission des finances rendu le 7 mars 2014, Monsieur Patrick Flourey, Maire, s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif de l'exercice 2013, lequel peut se résumer comme suit :

- excédent de la section de fonctionnement : 1.137.857,23 €
- déficit de la section d'investissement : 444.470,49 €
- excédent global de clôture : 693.386,74 €

Restes à réaliser qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2014 :

Section d'investissement – dépenses : 2.626.370 €

Section d'investissement – recettes : 531.930 €.

### **07-2014 – Compte de gestion – exercice 2013 – budget principal**

Le conseil municipal, considérant que les résultats du compte de gestion du budget principal sont en tous points identiques à ceux qui ont été constatés à la clôture de l'exercice 2013 pour le compte administratif du budget principal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, ouï l'avis favorable de la commission des finances rendu le 7 mars 2014, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que le compte de gestion établi par Monsieur Didier DOUBLET, percepteur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **08-2014 - Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget principal**

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 mars 2014, après avoir approuvé le compte administratif, propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, soit 1.137.857 €, en réserves sur le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) au budget primitif de l'exercice 2014.

### **09-2014 - Subventions 2014 allouées aux associations**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 7 mars 2014, après avoir délibéré (14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions), décide d'accorder aux associations les subventions suivantes pour l'année 2014 :

• AAPPMA « La Sautriaute »	1.000 €
• ACPG – CATM (anciens combattants)	1.350 €
• Amicale des employés communaux	6.000 €
• Amicale des sapeurs pompiers	1.000 €
• Amis de la maison de retraite St Corneil	1.250 €
• Art et culture	1.000 €
• Arts martiaux	1 350 €
• Association familiale	3.000 €
• Athlétic Sautriaut	2.700 €
• Basket club	10.000 €
• Boxing Verberie	2.500 €
• Club cyclo	1.350 €
• Club de badminton	1.350 €
• Comité du jumelage	4.000 €
• Comité des fêtes	6.500 €
• Compagnie d'Arc	800 €
• Coopérative scolaire – Ecole du centre	500 €
• Coopérative scolaire – Maternelle Remparts	500 €
• Coopérative scolaire – Primaire Remparts	500 €
• Coq sportif	12.500 €
• Cornemuses de Verberie	500 €
• CPIE pays de l'Oise	13.500 €
• Ecole de musique	18.000 €
• MJC (Maison des jeunes et de la culture)	100.000 €

• Néo Club des Sautriaux	2.000 €
• Pétanque Club	3.800 €
• Souvenir français	225 €
• Tennis club	4.750 €
• V.E.R.T. (Verberie Endurance Route Trail)	500 €

### **10-2014 - Budget primitif – exercice 2014 – budget principal**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 mars 2014, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.642.342 € pour la section de fonctionnement et 4.285.009 € pour la section d'investissement.

Le budget primitif est voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à l'exception de l'article 6574,
- au niveau du chapitre sans opération pour la section d'investissement.

### **11-2014 - Compte administratif – exercice 2013 – budget annexe « service eau » (sous la présidence de Monsieur Patrick Urbano)**

Le conseil municipal, ouï la lecture du compte administratif, ouï l'avis favorable de la commission des finances rendu le 7 mars 2014, Monsieur Patrick Floury, Maire, s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif de l'exercice 2013.

Le service d'eau est clos au 31 décembre 2013.

### **12-2014 – Compte de gestion – exercice 2013 – budget annexe « service eau »**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, ouï l'avis favorable de la commission des finances rendu le 7 mars 2014, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que le compte de gestion établi par Monsieur Didier DOUBLET, percepteur, pour le budget annexe « service eau » n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **13-2014 - Taxes directes locales – taux 2014**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 mars 2014, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reconduire comme suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 19,74 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,95 %
- Cotisation foncière des entreprises : 21,29 %

### **14-2014 - Location de salle – Madame Graziella VENTHOU-DUMAINE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le courriel envoyé par Madame Graziella VENTHOU-DUMAINE en date du 15 février 2014 concernant sa demande de location de la grande salle du château d'Aramont pour le samedi 12 juillet 2014.

Il précise que pour des questions de sécurité en raison de l'installation et de la mise en place du feu d'artifice 2014 cette salle ne peut être louée tout le week end.

Aussi, Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer afin de fixer un tarif exceptionnel pour la location de ladite salle du vendredi 11 – 9h00 - au dimanche 13 juillet 2014 – 9h00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de louer la grande salle du château d'Aramont à Madame Graziella VENTHOU-DUMAINE du vendredi 11 – 9h00 au dimanche 13 juillet 2014 – 9h00, moyennant le prix forfaitaire de 1.000 €.

#### **15-2014 - Location de salle – demande d'annulation**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Madame Sylvie PETIT et Monsieur Laurent LESAGE, domiciliés 6 rue Jean Moulin 60410 Verberie, en date du 27 février 2014, relatif à leur demande de remboursement de l'acompte de location de la salle de la ferme du château d'Aramont versé pour le week end des 5 et 6 octobre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'annuler la location de la salle de la ferme du château d'Aramont consentie à Madame Sylvie PETIT et Monsieur Laurent LESAGE pour les 5 et 6 octobre 2013.
- de rembourser à Madame Sylvie PETIT et Monsieur Laurent LESAGE l'acompte versé d'un montant de 270 €.
- de procéder à une annulation du titre n° 344 du 9 avril 2013 pour un montant de 270 €.
- de prélever le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 673 du budget primitif de l'exercice en cours.

#### **16-20104 - Annulation de titre sur exercice antérieur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général n'a pas facturé à la commune le repas de cantine du 20 décembre 2013 et que le Conseil Général nous a fait part de sa décision après l'émission des titres pour la dernière période de l'année 2013.

La somme de 5 € pour ce repas a été décomptée sur la période suivante, pour les familles.

Par contre, l'enfant de Monsieur et Madame MARTIN a arrêté la cantine fin 2013. La somme de 5 € doit donc lui être remboursée.

Le titre ayant été émis le 28 décembre 2013, Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à une annulation partielle de ce titre pour ladite somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de procéder à une annulation partielle du titre n° 1237 du 28 décembre 2013 pour un montant de 5 €.
- de rembourser à Madame et Madame MARTIN la somme de 5 €.
- de prélever le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 673 du budget primitif de l'exercice en cours.

#### **17-2014 - Nom pour la salle des sports**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de donner un nom à la salle des sports de Verberie.

En hommage aux joueuses de la 1ère équipe de basket créée à Verberie dans les années 40, il propose le nom suivant : « Salle des Alouettes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention), décide de baptiser la salle des sports de Verberie « Salle des Alouettes ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures cinquante minutes.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations du n°06-2014 au n°17-2014.

P. Floury	V. Fraisse <i>absent et excusé</i>	C. Jeannot	P. Urbano	S. Procureur
D. Couillet	C. Lefevre <i>absente</i>	C. Lamy	J-M Renaux	M. Frasier
V. Mennessier <i>absent</i>	F. Delbecq <i>absent</i>	F. Zubinski <i>absente</i>	C. De Groote	C. Gaspard
D. Baroin	F. Garczarek	A. Castro <i>absent et excusé</i>	L. Grobon	S. Vallod <i>absent et excusé</i>
J-J. Cournil	R. Oly			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 10 mars 2014 a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2014.